N° 2000-5482 - finances et programmation - Exercice 2000 - Décisions modificatives - Direction générale des services - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget -

### Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 2000, par lequel monsieur le président :

#### A - Expose ce qui suit :

Je soumets à votre agrément diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 2000 qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières vous sont toujours soumises puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits votés au budget le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées vous sont soumis.

Le budget a été voté par nature et les chapitres sont constitués des comptes à deux chiffres à l'exception des comptes 60, 61, 62 sauf 621, 637 et 713 qui forment le chapitre 011 charges à caractère général et des comptes 621, 63, 631 et 633 qui forment le chapitre 012 charges de personnel.

### 1 - Budget principal - section de fonctionnement -

La direction des affaires économiques et internationales sollicite 4,202 MF, pour réaliser des études, et 6,798 MF, sous la forme de subventions à verser dont :

- 0,016 MF en complément de versements inscrits au budget primitif 2000, pour les associations participant au plan de création d'entreprises (un rapport devrait être présenté au conseil de septembre 2000),
- 0,600 MF, pour l'agence ARTEB et 0,600 MF, pour l'Agence numérique (un accord vous étant demandé sur ces subventions par rapport distinct),
- 0,600 MF, à l'INSA, pour participer à des actions collectives dans le domaine biomédical (un rapport devrait être présenté au conseil de septembre),
- 1 MF, aux HCL ou à l'INSERM, pour la création de la plate-forme neurobiotechnique (un rapport devrait être présenté au conseil de septembre),
  - 0,400 MF, à l'association Game village (un rapport devrait être présenté au conseil de novembre),
- 0,630 MF, à divers organismes (complément nécessaire au règlement de projets délibérés le 4 mai 2000),
- 2,500 MF, à la fondation scientifique du Sud-Est, pour l'organisation du forum Biovision (délibération du 8 juin 2000),
- 0,202 MF, à l'Association de regroupement professionnel de l'automobile (un rapport devrait être présenté au conseil d'ici la fin de l'année),
- 0,250 MF, à l'ADERLY, pour le projet d'implantation de la société AVENTIS (délibération du 4 mai 2000), en complément des 2,650 MF, réservés pour ce projet par la mission implantation des activités et accompagnement (pour mémoire, cette subvention s'ajoute à celle de 8,4 MF inscrite au budget primitif pour soutenir l'activité de l'ADERLY).

La réaffectation en dépense imprévue, de la recette de 13,3 MF générée par la régularisation des engagements rattachés à tort à l'exercice 1999 pourrait servir à financer les 11 MF nécessaires à la poursuite de ces actions en matière de développement économique (renvoi n° 1).

2000-5482

Le solde dégagé par la régularisation des rattachements de charge permettrait de couvrir les recettes certifiées au titre de l'année 1999 et qui sont à classer sans suite pour un montant de 2,074 MF dont 2MF concernent l'Agence d'urbanisme. En effet, lors du conseil de Communauté du 21 décembre 1999, monsieur le président avait précisé qu'un accord était intervenu avec l'Agence d'urbanisme pour que celle-ci reverse 2 MF au titre des excédents constatés dans ses comptes pour les exercices budgétaires 1997 et 1998. Cette décision intervenue en application d'une instruction du ministère de l'économie et des finances, en date du 5 août 1988, prévoyant la restitution au Trésor des subventions non utilisées, apparaît inapplicable en l'absence de liens contractuels avec l'Agence d'urbanisme prévoyant un reversement des excédents (renvoi n° 2).

2

Le Département n'appellera aucun fonds pour l'opération du tronçon ouest du périphérique. En revanche, la communauté urbaine de Lyon conduit un certain nombre d'études techniques pour le bouclage du projet du périphérique et notamment les fonctionnalités des échangeurs. C'est pourquoi, il est proposé d'opérer un transfert du poste subventions vers le poste études, pour 1 MF (renvoi n° 3).

Exercice 2000 - décisions modificatives - budget principal - section de fonctionnement (en F) - tableau n° 1 -

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 1	-		
compte 022 000 dépenses imprévues fonction 01	- 11 000 000,00		
compte 623 000 foires et expositions fonction 93	276 820,00		
compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 90	200 000,00		
compte 617 100 études fonction 90 opération 0446 implantation d'activités et accompagnement	200 000,00		
compte 617 100 études fonction 90 opération 0448 développement technopole	200 000,00		
compte 617 100 études fonction 90 opération 0447 filières industrielles	1 225 050,00		

2 100 000,00		
4 730 000,00		
1 600 000,00		
16 130,00		
202 000,00		
250 000,00		
- 2 074 373,00		
2 074 373,00		
	4 730 000,00 1 600 000,00 16 130,00 202 000,00 250 000,00	4 730 000,00 1 600 000,00 16 130,00 202 000,00 250 000,00

renvoi n° 3	
compte 657 130 subvention d'équipement au Département fonction 822 opération tronçon ouest du périphérique	- 1 000 000,00
compte 617 100 études fonction 822 opération tronçon ouest du périphérique	1 000 000,00

### 2 - Budget principal - section d'investissement -

Le 8 juin dernier, l'assemblée délibérante a confirmé les mouvements relatifs au recalage budgétaire pour les crédits de la délégation générale aux services urbains. La décision modificative votée identifiait, en section d'investissement, une somme de 10,32 MF aux fins d'affectations ultérieures. Une liste de nouvelles opérations à financer sur l'exercice avait également été soumise au comité budgétaire le 6 avril.

La concertation publique, induite par les travaux des places de la Libération et de l'Appel du 18 juin à Ecully, a permis la définition des aménagements de la place Charles de Gaulle. 4,4 MF permettraient, sur l'exercice en cours, la réalisation du projet. Il pourrait être lancé rapidement après l'achèvement des deux chantiers précités. Dans ce but, 3,3 MF ont été mis en place par virement, à partir des crédits réservés au compte 23. Le solde, soit 1,10 MF, affecté à la réalisation des ouvrages communaux (compte 45) pourrait être financé pour partie, par la réserve au compte d'immobilisation précité (0,55 MF) et pour partie, par un concours de la ville (0,55 MF). Les écritures correspondantes sont présentées pour validation au renvoi n° 4.

Le comité budgétaire a également pris connaissance des réajustements du budget primitif de la délégation générale aux services urbains et à la proximité le 23 mars dernier. Parmi les propositions énoncées, un besoin complémentaire de crédit de 17 MF a été arrêté, cette année, pour la requalification du boulevard Laurent Bonnevay à Villeurbanne. 4,30 MF ont pu être mis en place par virement. Un mouvement de 1,7 MF vous est présenté pour cette opération, afin d'abonder la ligne destinée à l'achat d'équipements de voirie. Le crédit disponible pourrait être prélevé sur la ligne pour les travaux du boulevard Demonchy à Caluire et Cuire (renvoi n° 5).

L'aménagement de l'avenue de Gadagne à Saint Genis Laval a également été identifié dans la liste des opérations qui nécessitent un financement complémentaire sur l'année 2000, en l'occurrence 12,5 MF. Un paiement urgent, en début d'année, a d'ailleurs été effectué à partir de l'enveloppe pour les réserves foncières. Il s'agissait d'assurer le paiement d'acquisitions foncières relatives à une procédure d'expropriation avec consignation, pour un montant de 3,2 MF. L'objet des mouvements qui vous sont soumis au renvoi n° 6, est le réabondement des crédits de réserves foncières afin d'assurer le programme initialement engagé dans ce dossier. Les propositions présentées s'élèvent à 0,46 MF et complètent des virements effectués pour la même raison, à hauteur de 2,74 MF.

Le point suivant concerne le réajustement de comptes d'immobilisations (comptes 21 et 23). Il est proposé dans la limite de l'enveloppe ouverte pour les projets concernés et représente, au total, un transfert de 0,937 MF (renvoi n° 7).

Le conseil de Communauté a approuvé la renégociation d'un emprunt de 60 MF à la BEI, à des conditions plus favorables, le 21 décembre dernier. Pour cette opération financière, le réajustement de la prévision ouverte s'impose, en dépenses comme en recettes, pour le montant précité. Les écritures correspondantes figurent au renvoi n° 8.

La dernière proposition de décision modificative correspond à la régularisation d'un mandat sur exercice antérieur, émis à tort en compte d'immobilisation (23), alors qu'il concernait des travaux pour le compte de la commune de Rochetaillée sur Saône, pour l'aménagement de la place François Lacroix. La réémission du mandat initial, au compte 45, suppose la mise en place d'un crédit complémentaire de 0,008 MF, transféré du dossier ouvert pour les nouveaux projets d'espaces publics en étude (renvoi n° 9).

Exercice 2000 - décisions modificatives - section d'investissement (en F) - tableau n° 2 -

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 4			
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	- 550 000,00		
compte 458 184 travaux pour le compte de tiers fonction 823 opération 0511 place Charles de Gaulle à Ecully	1 100 000,00	compte 458 284 fonction 823 opération 0511	550 000,00
renvoi n° 5			
compte 231 510 travaux de voirie fonction 822 opération 0010 Caluire et Cuire boulevard urbain Bellevue Demonchy	- 1 700 000,00		
compte 215 110 voirie terrestre fonction 822 opération 0414 Villeurbanne boulevard Laurent Bonnevay-Poincaré	1 700 000,00		
renvoi n° 6			
compte 231 510 travaux de voirie fonction 822 opération 0294 Saint Priest rue du Dauphiné opération 0029 Rue Professeur Deperret à Tassin la Demi-Lune	- 400 000,00 - 60 000,00		
compte 211 800 fonction 824 opération 0096 réserves foncières	460 000,00		
renvoi n° 7			
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824 opération 0159 Villeurbanne PAE Maisons Neuves opération 0328 quartier Vaise centre à Lyon 9° opération 0475 Lyon 3° rue Sisley	- 17 100,00 - 750 000,00 - 170 000,00		

compte 215 110 voirie terrestre fonction 824 opération 0159	17 100,00		
compte 215 210 signalisation lumineuse fonction 821 opération 0328	750 000,00		
compte 215 220 mobilier urbain fonction 821 opération 0475	170 000,00		
renvoi n° 8			
compte 164 120 emprunts en unité monétaire franc fonction 01	60 660 000,00	compte 166 000 refinancement de la dette fonction 01	60 660 000,00
renvoi n° 9			
compte 231 510 travaux de voirie fonction 823 opération 0158 opérations d'espaces publics en étude	- 8 466,12		
compte 458 103 travaux pour le compte de tiers fonction 823 opération 0150 Rochetaillée sur Saône place François Lacroix	8 466,12		

## 3 - Budget annexe des eaux -

Conformément à la convention spécifique et ses avenants, passés avec le SYTRAL pour la modification ou la déviation des réseaux publics d'eau potable dans la cadre de la réalisation du tramway, un complément de crédits de 1,174 MF TTC est à inscrire dans le budget des eaux financé par le SYTRAL (0,982 MF) et par le remboursement de la TVA (0,192 MF). Ces inscriptions s'accompagnent des mouvements de créances de TVA (renvoi n° 10).

Exercice 2000 - décisions modificatives - budget annexe des eaux (en F) - tableau n° 3 -

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 10			
opération 0356		opération 0356	
compte 238 511	1 174 000,00	compte 131 820	981 605,35
compte 276 200	192 394,65	compte 238 511	192 394,65
		compte 276 200	192 394,65

### 4 - Budget annexe de l'assainissement -

Le renvoi n° 11 retrace des annulations de mandats sur exercices antérieurs et leur réémission pour l'opération tramway réseaux sous viaires, d'un montant de 300 kF qui sont à prévoir, dès le mois de juillet (erreur de tiers).

Exercice 2000 - décisions modificatives - budget annexe de l'assainissement (en F) - tableau n° 4 -

Imputations	Montant	Imputations	Montant
renvoi n° 11			
compte 238 510 opération 0356 réseaux sous viaires	300 000,00	compte 238 510 opération 0122 réseaux	300 000,00

## 5 - Mouvements interbudgétaires -

Divers compléments de crédits pour travaux primaires dans des opérations d'urbanisme sont à transférer pour un montant total de 78 kF sur les opérations de revitalisation des centres (26 kF), Vaise centre (25 kF) et boulevard scientifique à Lyon 7° (27 kF). Les travaux de collecteurs sont comptabilisés dans le budget annexe de l'assainissement (renvois n° 12,13 et 14).

Exercice 2000 - décisions modificatives - mouvements interbudgétaires (en F) - tableau n° 5 -

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 12 budget principal			
compte 231 510 fonction 824 opération 0203 revitalisation des centres	- 26 000,00	compte 021 000 fonction 01	- 26 000,00
compte 023 000 fonction 01	- 26 000,00		
compte 657 150 fonction 824 opération 0203	26 000,00		
budget de l'assainissement compte 238 510 opération 0203	26 000,00	compte 131 200 opération 0203	26 000,00
renvoi n° 13 budget principal compte 231 510 fonction 824 opération 0328 quartier Vaise centre Lyon 9°	- 25 000,00	compte 021 000 fonction 01	- 25 000,00
compte 023 000 fonction 01	- 25 000,00		
compte 657 150 fonction 824 opération 0328	25 000,00		
budget de l'assainissement compte 238 510 opération 0328	25 000,00	compte 131 200 opération 0328	25 000,00

renvoi n° 14 budget principal compte 231 510 fonction 824 opération 0264 boulevard scientifique Lyon 7°	- 27 000,00	compte 021 000 fonction 01	- 27 000,00
compte 023 000 fonction 01	- 27 000,00		
compte 657 150 fonction 824 opération 0264	27 000,00		
budget de l'assainissement compte 238 510 opération 0264	27 000,00	compte 131 200 opération 0264	27 000,00

# B - Propose de délibérer comme suit;

Vu ledit dossier;

Vu ses délibérations en date des 21 décembre 1999, 4 mai et 8 juin 2000 ;

Vu l'instruction du ministère de l'économie et des finances, en date du 5 août 1988 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et programmation ;

# DELIBERE

1° - Approuve les décisions modificatives ci-dessus et les mises à jour correspondantes des prévisions budgétaires par chapitre, comme suit :

Chapitre	Dépenses	Recettes
budget principal section de fonctionnement		
011 - charges à caractère général 022 - dépenses imprévues de fonctionnement 023 - virement à la section d'investissement 65 - autres charges de gestion courante 67 - charges exceptionnelles	5 201 870,00 - 13 074 373,00 - 78 000,00 5 876 130,00 2 074 373,00	
total	0	
section d'investissement		
021 - virement de la section de fonctionnement 16 - emprunts et dettes 21 - immobilisations corporelles 23 - immobilisation en cours 45 - services à comptabilité distincte	60 660 000,00 3 097 100,00 - 3 733 566,12 1 108 466,12	- 78 000,00 60 660 000,00 550 000,00
total	61 132 000,00	61 132 000,00

budget des eaux section d'investissement		
13 - subvention d'investissement 23 - immobilisations en cours 27 - autres immobilisations financières total	1 174 000,00 192 394,65 1 366 394,65	981 605,35 192 394,65 192 394,65 1 366 394,65
budget de l'assainissement section d'investissement		
13 - subvention d'investissement 23 - immobilisations en cours	378 000,00	78 000,00 300 000,00
total	378 000,00	378 000,00

9

## 2° - Modifie et complète l'état des subventions par les fonds à verser :

- 2 900 000 F à l'ADERLY, pour le projet d'implantation de la société AVENTIS,
- 600 000 F à l'Agence régionale pour le développement des technologies médicales et des biotechnologies (ARTEB), dans le cadre du plan d'actions technopole,
- 600 000 F à l'Agence régionale pour le développement des industries numériques, dans le cadre du plan d'actions technopole,
- 2 500 000 F à la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est, pour l'organisation du forum Biovision, d'une convention d'affaires biennale et d'une conférence biennale sur le financement du développement des sciences du vivant à Lyon, et pour faciliter l'insertion des acteurs lyonnais dans les réseaux internationaux,
- 200 000 F aux Hospices civils de Lyon, pour soutenir le pôle santé et sciences de la vie au travers de la création d'un centre d'investigation clinique,
  - 530 000 F à l'Association pôle de compétence en urbanisme, pour le site de Vaulx en velin,
- 205 824,86 F à la ville de Villeurbanne, pour le règlement du protocole de transaction concernant le gymnase Jean Vilar,
  - 65 625 F à la Chambre des métiers, pour l'appui à la création et le suivi des entreprises en site DSU.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,